

Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture

Contribution de la Commission au déjeuner de travail des dirigeants Göteborg, 17 novembre 2017

#FutureOfEurope #EURoad2Sibiu

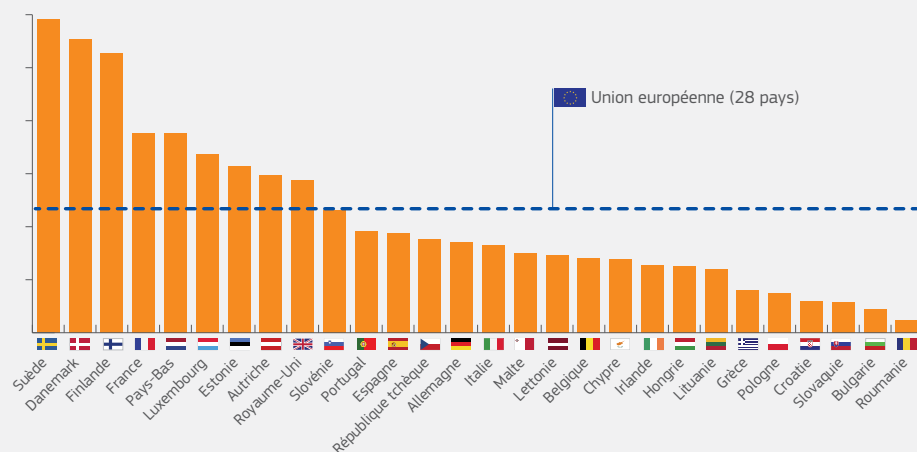
APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

ÉTAT DES LIEUX

À l'heure actuelle, **11 % seulement des citoyens européens en âge de travailler participent à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie.**



Participation à l'apprentissage tout au long de la vie par État membre en %



Source:

D'après l'étude de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (programme PISA), à l'âge de 15 ans, les élèves qui n'ont pas fréquenté l'enseignement préscolaire ont **trois fois plus de risques** d'avoir de mauvais résultats que ceux qui l'ont fréquenté pendant plus d'un an.

- ▶ Depuis 2000, les États membres collaborent en vue d'améliorer et de moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation.
- ▶ Un **cadre pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation** fixe des objectifs stratégiques communs en matière d'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation des adultes en passant par l'enseignement scolaire et professionnel.
- ▶ Les États membres ont établi des **critères de référence** communs pour mesurer leurs résultats et mettre en avant leurs réussites. Le taux de référence pour la participation de la population à des activités d'apprentissage tout au long de la vie est de 15 % au niveau de l'UE.
- ▶ La Commission a soutenu ce processus en fournissant des éléments d'information ainsi que des orientations politiques; elle a contribué à la mise au point d'un outil qui pourrait devenir une **base de données de l'UE sur «ce qui fonctionne» en matière d'éducation et de formation.**



PRINCIPALES RÉALISATIONS À CE JOUR

- ▶ **La coopération européenne en matière de politique d'apprentissage tout au long de la vie a débouché sur des améliorations concrètes dans les systèmes d'éducation et de formation des États membres.** Elle a encouragé de nombreux États membres à concevoir et à expérimenter des réformes nationales des systèmes éducatifs, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'enseignement secondaire ou l'accès aux formations pour adultes.



L'UE a bien progressé en matière de **réduction du décrochage scolaire**: celui-ci est passé de 14 % en 2010 à 11 % en 2016 (objectif: inférieur à 10 % au niveau de l'UE).



La situation dans l'UE a également bien évolué concernant la **proportion de diplômés de l'enseignement supérieur**: celle-ci est passée de 34 % en 2010 à 39 % en 2016 (objectif: 40 % au niveau de l'UE).

QUE PEUT-ON ENCORE FAIRE DANS LES DEUX ANNÉES À VENIR?

- ▶ **En mai 2018, adopter une recommandation sur la création d'un cadre de référence européen en matière de qualité dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance.**
- ▶ Les **États membres doivent mettre en œuvre la recommandation de décembre 2016 relative à des parcours de renforcement des compétences** en vue de garantir que les adultes ont les compétences de base.
- ▶ Encourager une **participation plus étroite des établissements d'enseignement des États membres dans les régions** qui définissent des stratégies spécifiques visant à répondre à des enjeux particuliers en matière de croissance économique et d'emploi, afin notamment que les compétences nécessaires soient disponibles dans les territoires concernés. La Commission apportera son soutien aux États membres en établissant des modèles de bonnes pratiques et en renforçant l'orientation, l'assistance technique et l'apprentissage par les pairs (au moyen de la plateforme de spécialisation intelligente ou du service d'appui à la réforme structurelle).

POSSIBLES INITIATIVES À L'HORIZON 2025

- ▶ **Relancer et actualiser le cadre pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation** en consolidant l'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Définir un **critère de référence plus ambitieux pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance**, avec la participation de 95% des enfants.
- ▶ **Porter à 25 % le taux de référence de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie au niveau de l'UE.**
- ▶ **Abaisser** le critère de référence de l'UE concernant les **élèves en difficulté** (de 15 % à 10 %) et le **taux de décrochage scolaire** (de 10 % à 5 %).



Il conviendrait d'aligner le niveau d'ambition politique sur les moyens d'action et de l'intégrer dans la réflexion à venir sur les finances de l'UE.